

14^e Colloque de l'Association de comptabilité nationale
Session 5 - Comptabilité de l'environnement : analyses, avancées et piétinements

Relations entre le SCN et le SEEA : quelles perspectives à long terme ?

André Vanoli, ACN

Le cadre central du SCN (Système de comptabilité nationale) n'a pas été jusqu'ici (SCN 2018 / SEC 2010) modifié sous l'influence du SEEA (System of Environmental - Economic Accounts, suivant sa dernière appellation). Bien que l'objectif poursuivi par certains ait été, dès le départ, d'ajuster l'agrégat de la production du cadre central (Produit intérieur brut ou Produit intérieur net), une démarche de type comptabilité satellite a été jugée plus réaliste.

Le premier volume du SEEA 2012 (malencontreusement qualifié de SEEA Central Framework, au risque de créer la confusion avec le cadre central du SCN / SEC) vient d'être adopté comme norme statistique recommandée par les Nations - Unies. Il concerne principalement le prélèvement de ressources naturelles et calcule à ce titre une valeur ajoutée nette ajustée (depletion adjusted).

Un second volume en préparation, sans viser le caractère de norme statistique, traitera de comptes expérimentaux des écosystèmes et de la question de la dégradation de ces derniers.

Par ailleurs, de nombreux travaux internationaux portent sur la mesure en termes monétaires des services des écosystèmes (dans un sens large, couvrant à la fois les biens et services fournis et les fonctions écologiques remplies).

Dans ce contexte, jusqu'où les ambitions du SEEA pourraient - elles être étendues ? Quels enrichissements du cadre central du SCN / SEC pourraient - ils être envisagés ? SCN / SEC et SEEA tendront - ils à converger ?